

Montréal, le 22 mai 2020

Par dépôt électronique (SDÉ)

M^e Joelle Cardinal
Hydro-Québec – Affaires juridiques
75, boul. René-Lévesque Ouest
4^e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

**OBJET : HQCMÉ – Demande d'adoption de deux normes de fiabilité
(normes TOP-010-1(i) et IRO-018-1(i))
Dossier de la Régie : R-4116-2020**

Chère consœur,

Le 25 février 2020, Hydro-Québec, par sa direction principale – Contrôle des mouvements d'énergie et exploitation du réseau d'Hydro-Québec dans ses activités de transport d'électricité (le Coordonnateur), a déposé une demande auprès de la Régie de l'énergie (la Régie) visant l'adoption de deux nouvelles normes de fiabilité IRO-018-1(i) et TOP-010-1(i) et de leur annexe Québec respective, dans leurs versions française et anglaise.

La Régie a pris connaissance des réponses du Coordonnateur à sa demande de renseignements, déposées le 14 février 2020, ainsi que des normes du présent dossier et leur annexe Québec, revues en fonction des annotations transmises par la Régie et déposées par le Coordonnateur le 20 mai 2020.

Par la présente, la Régie informe le Coordonnateur qu'elle a entamé son délibéré le mercredi 20 mai 2020.

Veuillez agréer, chère consœur, l'expression de nos sentiments distingués.

Véronique Dubois, avocate
Secrétaire de la Régie de l'énergie
VD/ml